



Bulletin Municipal **PARIGNY**

n°24
Juillet 2015



« Une goutte de produits phytosanitaires peut faire des dégâts humains, des dégâts sur la nature. Une simple goutte ! » Parigny est devenue une commune modèle dans le traitement de ses espaces verts. Depuis 2014, nous n'utilisons plus de produits chimiques. Notre commune est citée en exemple par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) en charge des labels et du programme d'accompagnement.

Dans le département de la Manche, seules dix communes, dont Parigny, sur 602 ont atteint le niveau « Zéro Phytos ». France 3 a réalisé un reportage sur ce sujet en avril 2015.

André, Aurélien et Florian, nos employés communaux, entourés de M. Loyer, de M^{me} Hamel, adjointe en charge du fleurissement et de M. Garnier, adjoint en charge de la voirie.

Pour la municipalité de Parigny, cette démarche répond à la fois à des convictions environnementales mais également à des questions de santé publique. La commune s'auto-alimente en eau potable et gère son réseau. Les produits répandus sur le sol s'infiltrant et contaminant les nappes phréatiques. Il est donc impératif de les préserver.

C'est ce que font les jardiniers de la commune et ce que nous préconisons à chaque habitant. Nos salariés ont dû apprendre à travailler autrement en utilisant des techniques qui entraînent une charge de travail plus importante. Un grand merci pour leur implication. "Zéro phyto" n'est pas synonyme de "Zéro euro". L'achat de nouveaux matériels pour un montant de 41 681 € aidés par l'agence de l'eau à hauteur de 14 220 € a été nécessaire.

Avec l'objectif d'améliorer la qualité de vie de nos habitants, en 2015 nous avons finalisé la construction de la 7^e classe et les abords du terrain multisports, rénové l'enrobé de la cour de l'école et réaménagé les allées du cimetière. Pour le deuxième semestre nous prévoyons réaliser un programme de voirie, l'aménagement de la rue Fulgence Bienvenue et l'effacement des réseaux rue des Ecoles et résidence de la Malicotière. C'est un budget de 1 512 060 € d'investissement pour l'année 2015 qui a été voté à l'unanimité, en maîtrisant l'endettement et sans avoir augmenté les taux d'imposition de la commune pour la 8^e année consécutive.

Actuellement les communes de Chèvreville, Martigny, Milly et Parigny sont en étude de création éventuelle d'une Commune Nouvelle. Nous informerons la population de l'évolution de cette réflexion.

Les membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été.

Gérard LOYER, Maire.



Memento

Mairie de Parigny

☎ 02 33 49 14 15 - Fax 02 33 49 85 32

e-mail : mairie.parigny@wanadoo.fr

heures d'ouverture du secrétariat :

lundi	} de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
mardi	
jeudi	
vendredi	
mercredi	de 9 h à 12 h

Service des eaux et assainissement

En cas d'urgence : STGS ☎ n° AZUR 0810.12.13.18

Mairie de Parigny ☎ 02 33 49 14 15

Service Aide à Domicile (ADMR)

Permanence en mairie le jeudi de 13 h 30 à 15 h 30

☎ Amanda FLUX : 06 46 07 54 58 - 02 33 77 13 21

Salle polyvalente

réservation en mairie ☎ 02 33 49 14 15

Salle paroissiale, Réservation :

Maurice DELENTAIGNE ☎ 02 33 49 29 13

École Publique

Laëtitia MORIN, directrice ☎ 02 33 49 46 50

Résidence personnes âgées

Les Hirondelles ☎ 02 33 79 33 40

Pompiers	☎ 18	Ambulances	
Gendarmerie	☎ 17	LA SÉLUNE	
SAMU	☎ 15	☎ 02 33 49 01 01	



**SIMPLE
PRATIQUE
ÉCONOMIQUE**

**Le véhicule MANEO
c'est la solution pour vous déplacer :**

achats, démarches administratives, loisirs, santé...

Plaquettes d'information disponibles en Mairie de Parigny

Site internet : transport.manche.fr 02 33 055 550

Liste des Associations

AFN - UNC	Président : M. Louis PRIVAT	02 33 49 14 37
Ass Parents d'Élèves	Président : M. Stéphane PIBOUIN	02 33 51 50 67
Club de l'Age d'Or	Président : M. Claude BESNARD	02 33 59 33 44
Chœur Floral	Présidente : Mme Valérie HAMEL	02 33 49 14 28
Commission Socio-Culturelle	Président : M. Pierre MONIER	02 33 49 19 36
Gym Détente	Présidente : Mme Joëlle JOUENNE	02 33 49 29 41
Parigny Country	Président : M. David MESLIN	06 29 89 68 10
Parigny s'Anime	Président : M. Michel MALVAT	02 33 49 50 56
Tennis Sud-Manche	Président : M. Yannick STEPHAN	02 33 59 94 26
Union Parigaise	Président : M. Maurice DELENTAIGNE	02 33 49 29 13

RAPPEL SUR LA RÉGLEMENTATION DE CERTAINES ACTIVITÉS BRUYANTES

Suite à de nombreuses plaintes à la mairie, la municipalité rappelle aux habitants de Parigny que les travaux de bricolage, de jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (réf. circulaires préfectorales n° 27-159 du 20/03/1997)

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Ces travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués que : Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
Les samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h



RAPPEL ANIMAUX EN DIVAGATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Il est rappelé aux habitants propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables. Ils s'exposent à des amendes lors de la divagation de leurs animaux sur le domaine public.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La compétence collecte et traitement des ordures ménagères est transférée à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2012.
La collecte des ordures ménagères est effectuée de porte en porte sur tout le territoire communal le VENDREDI MATIN entre 5 h 30 et 9 h

Les ordures doivent être déposées en sac le jeudi soir
En aucun cas des sacs d'ordures ménagères ou dépôts de taille de haies, branchages ne doivent être déposés dans les chemins pédestres ou à côté des containers de tri sélectif sous peine de sanction.

DÉCHETTERIE

Une déchetterie communautaire est à votre disposition rue des Pare-Balles à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.

lundi 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00 - mercredi 14 h. - 17 h.
vendredi et samedi 9 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h.

Ouverture les jeudis de 14 h. à 17 h. entre le 1^{er} avril et le 30 septembre.

La pesée est désormais obligatoire pour tous les véhicules sauf pour les véhicules de tourisme avec une remorque avec un essieu d'un PTAC ≤ 750 kg.
Les cartes d'accès à la déchetterie sont à retirer en mairie.

Commerçants et Artisans : Pour les cartons pliés, **il est possible de déposer gratuitement** à la déchetterie jusqu'à **2,3 m³ par semaine.**

TRI SÉLECTIF

Des points d'apport volontaire pour le tri sélectif sont à votre disposition : place de la Douenne - parking Carrefour Market - entrée des Hirondelles - le Chêne Cornard



IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'Y DÉPOSER DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES OU AUTRES DÉTRITUS SOUS PEINE DE SANCTION

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS AINSI QUE LEUR DÉPÔT DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT À BANNIR

Interdit en tout temps : brûlage des souches et des produits de taille. Brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de plus de 7 cm de diamètre. Brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers.

Autorisé du 1^{er} novembre au 31 mars : brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de moins de 7 cm de diamètre à plus de 200 m. d'une habitation et à plus de 100 m. des routes. Feux allumés sous surveillance constante entre le lever du jour et 16 h. (éteint au coucher du soleil).

Les conditions météorologiques doivent être favorables : ni vent, ni brouillard

ÉTAT-CIVIL

du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Naissances

23/01/2015 - Jade LEMARDELÉ
20/02/2015 - Samuel RODRIGUES DOS SANTOS
25/02/2015 - Sohan POULAIN
17/03/2015 - Lucas GAUTRAIS
17/03/2015 - Camille PELÉ
17/03/2015 - Jade PELÉ
06/06/2015 - Chanelle BRUNEAU

Décès

10/01/2015 - Renée ROULAND née PRIVAT
14/01/2015 - Marguerite FUSELIER
21/02/2015 - Thérèse GAUTIER née ORVAIN
05/03/2015 - Louis PANNIER
17/03/2015 - Thérèse LAISNÉ née SERTIN
27/03/2015 - Marguerite ARMAND née LOUVET
10/04/2015 - Paulette HANTRAYE née HOUSSIN
06/06/2015 - Marcel MÉNARD
13/06/2015 - Fabienne HANTRAIS née DUBOURG
27/06/2015 - Solange ROUPNEL née PAUTREL

Mariages

21/02/2015 - Audrey OSMOND et Maxime BARBEDETTE
18/04/2015 - Monique LEPINETTE et Recep TIRAM

www.parigny-50.fr

Conseil Municipal

Comptes rendus des réunions de conseil du premier semestre

Sur proposition de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Donnent un avis favorable pour que le Pays de la Baie du Mont Saint-Michel instruisse les dossiers de demande d'urbanisme à partir du 1^{er} juillet 2015. Suite au désengagement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, les demandes de permis de construire seront gérées par le Pays de la Baie. Rien ne change pour les usagers qui auront tous les renseignements utiles auprès des services de la mairie.

Approuvent :

- Le plan de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la voirie et des espaces publics rue St-Berthevin et rue Fulgence Bienvenue.
- Le rapport annuel du Syndicat Départemental de l'Eau. Voir article en page "Infos".
- L'installation par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche de deux bornes de recharge à l'usage des véhicules électriques ou hybrides sur la commune.

Acceptent

- L'extension de la compétence de la Communauté de Communes pour réaliser un programme de reconstitution des haies et la restauration des cours d'eau.
- L'avant-projet d'aménagement de la rue Fulgence Bienvenue pour un coût prévisionnel de 517 183 €.
- La décision de retenir un cabinet privé chargé de l'étude de la faisabilité d'extension du réseau d'assainissement route des Brières.

Décident :

- La réalisation des travaux d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques Rue des Ecoles et Rue Fulgence Bienvenue.
- Le transfert de la compétence d'entretien de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche.
- La nouvelle tarification du repas pour les scolaires. De 2,65 € il passe à 2,70 € pour les élèves et de 5,75 € il passe à 5,85 € pour les adultes.
- La poursuite d'une réflexion sur la constitution d'une Commune Nouvelle avec les communes de Chèvreville, Le Mesnillard, Martigny et Milly.
- Votent le budget 2015 voir "Budget" page 4.

Autorisent M. le Maire :

- A souscrire un emprunt de 350 000 € auprès du Crédit Mutuel pour financer les travaux rue Fulgence Bienvenue.
- A signer une motion de soutien aux CLIC (Centre d'Information et de Coordination des séniors). Ce centre est une aide précieuse aux familles de personnes âgées pour les informer et les orienter vers des structures adaptées à leur situation.
- A renouveler l'adhésion de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes (aides financières et actions collectives), au Fonds de Solidarité pour le Logement (loyer, logement, charges d'énergie et de chauffage).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission des finances a préparé le budget primitif 2015 sans augmentation des taux d'imposition pour la 8^{ème} année consécutive. Il explique que la loi des finances augmente chaque année les bases. Pour 2015, elle s'élève à 0.90 %.

Les bases notifiées tiennent compte également de l'évolution des nouvelles constructions, ce qui entraîne un accroissement du produit total de 4 664.80 € tout en conservant les mêmes taux d'imposition votés par le Conseil Municipal. Afin de ne pas alourdir l'imposition des ménages, il propose de ne pas augmenter les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux suivants

- Taxe d'habitation : 14.75 %
- Taxe foncière (Bâti) : 15.30 %
- Taxe foncière (Non bâti) : 32.35 %

Budget

Monsieur le Maire donne lecture des différents travaux inscrits dans ce projet de budget. La commission des travaux s'est réunie le 9 mars et la commission des finances a préparé ces budgets le 23 mars 2015.



Les principaux travaux proposés en investissement pour 2015 sont :

- Aménagement de la rue Fulgence-Bienvenue avec effacement de réseaux
- Effacement de réseaux rue des Écoles
- Aménagement des allées du cimetière
- Réfection de la cour des écoles
- Programme de voirie

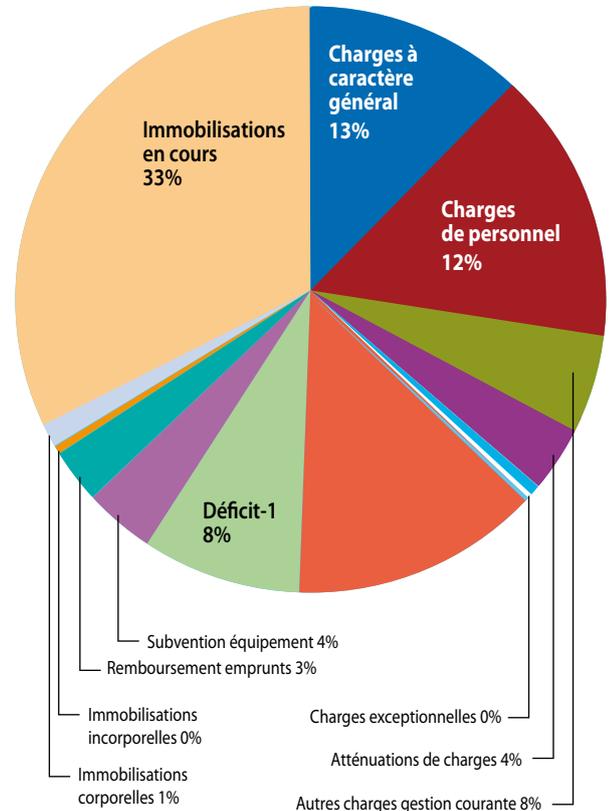
M. LOYER renouvelle ses remerciements pour ces commentaires d'analyse financière.

A l'issue des votes de ces budgets, M. Louis CHARLES apporte quelques explications sur la situation financière de la commune. Il indique que les ratios encours de la dette, capacité dynamique d'endettement et la marge d'autofinancement sont tous très bons. La commune a une capacité de remboursement de sa dette 1,12 année, en dessous de 5 années c'est très bien.

Budget primitif 2015

dépenses : 3 001 273 €

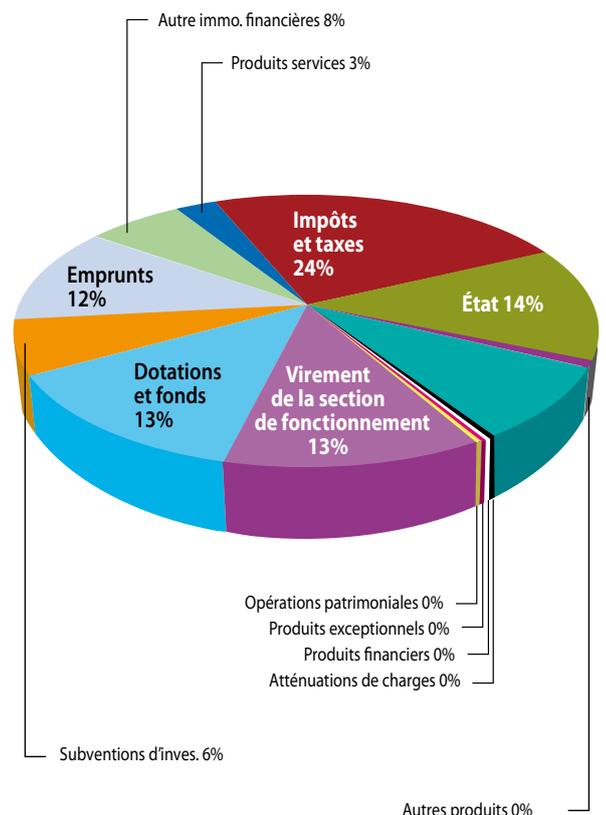
● Charges à caractère général (achats de fournitures, prime assurance)	388 920.00 €
● Charges de personnel	371 900.00 €
● Autres charges gestion courante (subventions aux associations, subventions budgets annexes, opération lotissement...)	234 076.00 €
● Atténuation de charges (Reversement FNGIR)	106 103.00 €
● Charges financières (Remb. Emprunt intérêts)	16 000.00 €
○ Charges exceptionnelles	2 000.00 €
● Dépenses imprévues	7 000.00 €
● Virement section invest (pour équilibre de la section)	391 774.00 €
● Déficit n-1	245 997.00 €
● Subvention équipement (effacement réseaux électriques et France télécom rue Fulgence-Bienvenue, rue des écoles, rue St-Berthevin)	111 211.00 €
● Remboursement emprunts (capital)	88 500.00 €
● Immobilisations incorporelles (Étude...)	10 000.00 €
● Immobilisations corporelles (terrain, matériel informatique et mobilier urbain...)	44 970.00 €
● Immobilisations en cours (rue Fulgence-Bienvenue, cour de l'école, allée du cimetière, programme voirie, mise en accessibilité bâtiment communaux et voirie...)	982 822 €



Budget primitif 2015

recettes : 3 001 273 €

● Produits services (Cantine, occupation du domaine public...)	81 070,00 €
● Impôts et taxes (taxe d'habitation, taxes foncières compensation état, taxe sur l'électricité...)	721 102,00 €
● Etat : Dotations et participations (Dotations forfaitaire, solidarité rurale, péréquation, ...)	411 155,00 €
● Autres produits (revenus de location des bâtiments communaux ...)	13 500,00 €
● excédent reporté	261 379,00 €
● atténuation de charges	1 000,00 €
○ Produits financiers	10,00 €
● Produits exceptionnels (produits de cessions...)	- €
● opérations patrimoniales	- €
● Virement de la section de fonctionnement	391 774,00 €
● Dotations et fonds (Remb.TVA, taxes d'urbanisme excédent de fonctionnement...)	393 781,00 €
● Subventions d'invés (Dotation d'Équipement des territoires ruraux (Etat), contrat de territoire (Conseil Général)...	187 441,00 €
● Emprunts	350 000,00 €
● Cession Immobilisa	- €
● Autres immo. Financières (Opération lotissement....)	189 061,00 €



TERRAIN MULTISPORTS EN SERVICE

Les travaux de finition du terrain multisports viennent de s'achever avec l'engazonnement et la pose de bancs. Le terrain est déjà très apprécié par les jeunes, les ados et bien entendu les élèves de l'école. Rappelons également que cet équipement est accessible aux personnes à mobilité réduite. D'autre part nous précisons que l'accès est strictement interdit aux cycles et deux roues. La réalisation de cet équipement d'un coût de 139 033 € TTC dont 16 391 € d'aides de l'État et 7 376 € du Conseil Général, a été réalisée par la société SAS HARDY, la société QUALI-CITE et l'entreprise E. BERNARD que nous remercions pour le travail effectué.

The logo consists of the letters H, T, V, F, and N in a white, sans-serif font, spaced out across the width of the image.

ALLÉES DU CIMETIÈRE

Comme prévu, la réfection des grandes allées du cimetière a été réalisée début avril. L'enrobé remplace le gravier. Pour les fêtes de Pâques, les personnes fréquentant ce lieu ont pu apprécier le confort que cela apporte pour les déplacements. Ce programme d'aménagement fait bien entendu partie de la charte d'entretien des espaces publics (ne plus traiter chimiquement) à laquelle la commune vient d'adhérer. Ces travaux d'un montant de 38 738 € ont été réalisés par la société T.P.B du L'OIR.

LA 7^e CLASSE EST OPÉRATIONNELLE

Fin février, après les vacances scolaires, les élèves ont intégré la 7^e classe dont les travaux avaient débuté en septembre 2014. Cette classe est occupée par les élèves de grande section de M^{me} Martin. Des couleurs chaleureuses et une belle luminosité en font un cadre scolaire très agréable. Les travaux d'un montant de 167 414 € TTC dont 52 000 € d'aides de l'Etat et 26 000 € du Conseil Général, ont été réalisés par les entreprises SARL Frédéric, Jacky Hamel, Prunier Demeslay, Brel, Boucé Hardy et Décostyl.

COUR DE L'ÉCOLE

En continuité avec la construction de la 7^e classe, le Conseil Municipal a décidé la réfection de la cour de l'école. Ces travaux ont permis l'agrandissement de la partie réservée à la maternelle et où sera remis en place pour la rentrée de septembre le jeu existant auparavant et démonté lors des travaux. La cour a été recouverte d'enrobé et séparée (maternelle, élémentaire) par une clôture grillagée. Les arbres ont été conservés afin de préserver un peu d'ombre, ils seront matérialisés au sol par une résine de couleur.

Ces travaux d'un montant de 52 395 € TTC dont 15 477 € d'aides de l'État, ont été réalisés par les entreprises SAS HARDY, Loïc FREDERIC et POULAIN dans un délai très court : les vacances de Pâques.





Accessibilité des bâtiments recevant du public

La Loi du 11 février 2005 impose à tous les établissements accueillant du public de procéder à des aménagements facilitant leur accès aux personnes à mobilité réduite : personnes à handicap moteur, visuel, auditif, intellectuel mais aussi personnes âgées, femmes enceintes, personnes avec poussettes. Une signalétique adaptée à chaque handicap devra être mise en place devant et dans ces établissements (publics mais aussi privés). Un diagnostic doit être réalisé avant le mois de septembre ainsi qu'un échéancier des travaux à réaliser. Ces travaux devront être faits sous les trois ans.

Un délai de trois ans supplémentaires peut être accordé, sur demande, par M^{me} la Préfète.

Les établissements publics de la commune : la mairie, l'école, la salle polyvalente, la salle de sports, l'église, l'ancien presbytère et la salle Evasion vont faire l'objet d'un diagnostic réalisé par un organisme privé. Viendront ensuite le calendrier, les appels d'offre et la réalisation des travaux.



environnement

Les délégués communautaires ont modifié le règlement de la collecte des ordures ménagères. A partir du 1^{er} juillet 2015, les ordures ménagères résiduelles devront être présentées en bac ou en sac avec uniquement des sacs poubelles de 50 litres au maximum et ne dépassant pas 15 kilos. Le ramassage des ordures ménagères prévu le vendredi 25 décembre est reporté au samedi 26 décembre.

RECENSEMENT 2015

Le recensement dans notre commune s'est terminé le 15 février. M. Le Maire tient à féliciter les quatre agents recenseurs : M^{mes} Lemarchandel, Morière, Normand et Olivier ainsi que M^{me} Hamel coordinatrice et M^{me} Boudant secrétaire coordinatrice adjointe. Il vous remercie de l'accueil que vous leur avez réservé.

Nous vous informerons du résultat de cette enquête dès que l'INSEE nous aura communiqué les chiffres.

PRÊT À TAUX ZÉRO POUR L'HABITAT ANCIEN

Cette mesure fait partie du plan pour la relance du logement dans les communes rurales. Depuis le début de l'année Parigny fait partie des communes concernées par cette décision. L'obtention du prêt à votre banque est conditionné à des travaux de rénovation ou d'amélioration de l'habitat ancien.

Il est d'un montant au moins égal à 25% du coût total des travaux qui devront être réalisés dans un délai de trois ans.



rapport annuel du Syndicat Départemental de l'eau

Dans la commune de Parigny la gestion de l'eau est assurée par la STGS. Nous avons notre propre source : la source St-Berthevin située dans le bourg, un réservoir (Le Château d'eau) et deux stations de pompage. Le réseau de distribution a une longueur de 51 km et le rendement s'élève à 95%. Il n'y a donc que 5% de perte entre le volume de départ au château d'eau et le volume facturé aux abonnés. Cet excellent résultat, un des meilleurs du département, est la conséquence des nombreux travaux réalisés chaque année pour étendre et améliorer le réseau. Nous devons continuer à investir pour que ce service reste de qualité et réponde aux besoins de la population.